CENTRALE D'ACHAT



La FDE 62 s'est constituée en centrale d'achat afin d'organiser des accords-cadre à bons de commande et des Marchés de travaux groupés et d'en faire bénéficier les collectivités.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

La FDE 62 passe pour le compte des collectivités divers appels d'offres de prestations d'études et de travaux dont elles peuvent bénéficier.

La FDE 62 s'applique à sélectionner des entreprises compétentes pour des prestations cadrées et négociées à l'échelle départementale.

Gomment bénéficier de la centrale d'achat de la FDE 62 ?

Une simple délibération vous permet d'adhérer gratuitement à la centrale d'achat de la FDE 62 et vous permet de bénéficier des marchés publics organisés par la FDE 62.

□ Vos interlocuteurs

CONSEILLER EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

 Communauté de Communes de la Terre des 2 caps, de Desvres Samer ; Communauté d'Agglomération du Boulonnais

REMI NORMAND

06 71 59 13 09 / remi.normand@fde62.fr

Les objectifs

Affranchir les collectivités des procédures d'appel d'offres qui peuvent s'avérer complexes et chronophages.

L'intérêt de la collectivité

Leur permettre d'accèder à des prestations de qualité à un prix compétitif.

LES ACCORDS-CADRES PASSÉS PAR LA FDE 62

Accord-cadre — Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Cet accord-cadre permet à la totalité des communes du groupement ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier d'un marché à bons de commande entièrement géré par la FDE 62.

Groupement de travaux - Travaux de rénovation de l'éclairage public

Ce marché de groupement de travaux permet à la totalité des communes du groupement ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier d'un marché groupé de travaux entièrement géré par la FDE 62, permettant des économies conséquentes.

Accord-cadre d'audits énergétiques portant sur les bâtiments communaux et communautaires

Cet Accord-cadre permet aux collectivités ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier de Bureaux d'études déjà sélectionnés pour cette mission clé en main.

Ces audits permettent au maître d'ouvrage :

 De décider des investissements adaptés à la situation de chaque bâtiment

- D'adopter un programme de travaux d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- D'anticiper l'entretien/le remplacement des équipements énergétiques
- De passer en phase de maitrise d'œuvre

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires

Cet accord-cadre permet à la majorité des communes ne disposant pas d'ingénierie en interne de bénéficier d'une équipe de maitrise d'œuvre déjà sélectionnée pour cette mission clé en main.

L'accord-cadre comprend :

- Le diagnostic du bâtiment concerné par le projet [DIA]
- Les études d'Avant-Projet Sommaire [APS]
- Les études d'Avant-Projet Définitif [APD]
- Les dossiers de permis de construire, de déclaration préalable et autres autorisations d'urbanisme
- Les études de Projet [PRO]
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux [ACT]
- L'établissement d'un plan de financement et l'assistance à la constitution d'un dossier de demande de subventions
- Le visa des études d'exécution [VISA]
- La Direction de l'Exécution des contrats de Travaux [DET]
- L'Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les Opérations de Réception [AOR]
- La réalisation du Dossier des Ouvrages Exécutés [DOE]

Missions complémentaires :

- Ordonnancement Pilotage Coordination [OPC]
- Modélisation et analyse STD pour le confort d'été
- Modélisation et analyse du comportement hygroscopique des parois
- Suivi Haute Qualité Environnementale
- Pilotage de la mesure d'étanchéité de l'enveloppe
- Pilotage de la mesure d'étanchéité des réseaux de ventilation (bat > 1000m²)
- Le suivi des consommations réelles sur 3 ans

Accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles — Services d'assistance à la rénovation énergétique d'installations d'éclairage public

Cet accord-cadre permet aux collectivités l'accès à des prestations d'audit et de maitrise d'œuvre pour la rénovation de leur parc d'éclairage public.

Accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles – Assistance à la mise en œuvre d'un système de recharge de véhicules électriques sur réseau d'éclairage public REMORA

Cet accord-cadre permet aux collectivités qui souhaitent connaître en amont de l'installation de bornes de recharges sur réseau d'éclairage public, la faisabilité et le coût du projet. Cette prestation n'est pas obligatoire pour les collectivités qui ont la compétence et la connaissance de leur patrimoine éclairage public.

Accord-cadre de travaux à bons de commande — Travaux de fourniture et pose de système de recharge de véhicules électriques sur réseau d'éclairage public REMORA

Cet accord-cadre permet aux collectivités d'installer des bornes de recharges sur le réseau d'éclairage public à un moindre coût.

Il permet également aux collectivités de bénéficier d'un marché à bons de commande entièrement géré par la FDE 62 avec des prix négociés.

Accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles — Assistance à la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur bâtiments publics

Après l'étude d'opportunité effectuée gratuitement par les Conseillers en Énergie de La FDE 62, cet accord-cadre permet la réalisation de votre projet comprenant les études et le suivi des travaux.

- Communauté de Communes du Pays de Lumbres GUILLAUME DUBIEZ
 - 06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer
 GUILLAUME DUBIEZ
 06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr et ANTOINE BREGEAUD
 06 86 80 32 83 / antoine.bregeaud@fde62.fr
- Communauté de Communes du Ternois CAMILLE ROY
 - 07 86 15 94 27 / camille.roy@fde62.fr
- Commun3uté de Communes des Campagnes de l'Artois ARNAUD QUESNOY
 06 80 83 19 20 / arnaud.quesnoy@fde62.fr
- Communauté de Communes des 7 Vallées
 GUILLAUME ANSART
 06 71 92 55 38 / guillaume.ansart@fde62.fr

AUTRES COMMUNES:

THIBAUT DEJAIGHER

Ligne directe 03 21 51 80 36 Portable 06 30 92 75 28 thibaut.dejaigher@fde62.fr

KARIM GLANIOS

ligne directe 03 21 71 72 02 Portable 06 45 01 44 02 karim.glanios@fde62.fr